

# Germinal sous les barreaux

**Le travail en prison rapporte chaque année près de trois millions d'euros. Une petite affaire loin de connaître la crise.** PAR PIERRE JASSOGNE

**A**u fond, le travail en prison est comparable à celui qu'on faisait il y a deux siècles. Pas de protection sociale, des rémunérations en dessous de tout. En 2014, le travail carcéral n'est encadré par aucun contrat de travail. Aucune obligation de rémunération minimum, aucune indemnité en cas de licenciement, de maladie ou d'accident du travail n'est prévue pour les détenus qui travaillent.

Outre un moyen d'occupation, le travail est pour un détenu une occasion d'améliorer son quotidien, en gagnant un peu d'argent pour cantiner.

## DUMPING CARCÉRAL

En Belgique, 5 000 détenus sont mis au travail, parmi le réseau des 33 ateliers de la Régie du Travail pénitentiaire. Celle-ci a réparti son offre de services en quatre piliers distincts : le travail en atelier pour des entreprises, le travail en atelier pour la Régie, les formations qualifiantes et le travail domestique. Au niveau des gratifications, cela va en moyenne de 0,62 euro à 2,40 euros/heure, en fonction du travail effectué, de sa technicité et de sa pénibilité. Avec des salaires mensuels qui peuvent aller jusqu'à 450 euros. Mais dans de très rares cas. En outre, la Régie demande aux entreprises un prix supérieur au coût d'une gratification reçue par un détenu, notamment pour compenser l'exploitation de l'atelier et l'utilisation du matériel. Ce prix s'élève entre 5 et 8 euros/heure. En moyenne, 40% de ce prix revient aux détenus, explique la Régie du Travail pénitentiaire. Côté bénéficiaires, le travail en prison rapporte environ trois millions

d'euros par an. Une marge stable d'année en année.

Depuis trois ans, le travail en prison s'est professionnalisé. Dorénavant, tout est centralisé au niveau de la Régie du Travail pénitentiaire pour démarcher un maximum d'entrepreneurs. Une course à la rentabilité assumée, puisque les prisons offrent des conditions de travail similaires à certains pays de l'Europe de l'Est, comme la Roumanie. Difficile pourtant pour une entreprise de faire sa « publicité » sur cette exploitation des temps modernes. Par contre, pas de souci pour faire du business. Ce travail à faible coût attire de nombreuses entreprises privées, et pas n'importe lesquelles. Cela va du conditionnement des bâtons d'encens ou de paquets de chips au décorticage de crevettes, en passant par le pliage de cartes routières.

Autant le dire, ce « dumping carcéral » fait grincer des dents : le travail carcéral ferait de l'ombre aux entreprises de travail adapté ainsi qu'à certains indépendants. Ainsi, Emmanuel, un indépendant de la région de Durbuy, vient de perdre un contrat avec une société qui lui a préféré les services d'une prison. « On demandait 40 euros pour la reliure d'un livre, là où la Régie du Travail pénitentiaire en demandait le quart. On ne peut lutter contre cela », déplore-t-il face à ce manque à gagner. La société Vitiello, basée à Herve, dénonçait elle aussi, il y a un an, la concurrence déloyale que lui causait la prison de Lantin, en des tarifs horaires de l'ordre de cinq euros, alors que l'heure dans son usine est à 40 euros.

Rien de bien étonnant quand on voit les arguments avancés par la Régie. Ils sont loin de faire de la réinsertion pour les détenus une

priorité. « *Main-d'œuvre disponible, nombreuse et rapidement mobilisable* », « *possibilité de répondre à des demandes urgentes dans des délais courts* », « *devis gratuits et tarifs concurrentiels* »... Tels sont les « atouts » du travail en prison mis en avant par la Régie, qui ne se cache nullement à ce sujet.

De son côté, Axel Piers, directeur de la prison de Mons, met au travail

25% des détenus. Il estime qu'il n'y a pas plus de détenus qui travaillent que par le passé. Mais selon lui, la priorité doit être surtout la reconnaissance du droit du travail en prison. « *En l'état, le travail en prison est problématique. Loin d'être un moyen de réinsertion, il est surtout un moyen d'occuper une partie des détenus. Car actuellement, le travail en prison ne permet pas du tout à ceux-ci de valoriser à leur sortie l'expérience professionnelle acquise en détention, vu qu'il n'y a aucune reconnaissance légale de leur travail. Par contre, cela permet surtout à la Régie d'utiliser une main-d'œuvre importante et disponible à bon marché.* »

## LE GRAND FLOU

Sur cette question, la Ligue des droits de l'homme a interrogé de nombreux détenus, pour connaître tant leur profil que la manière dont ils avaient accédé à un travail. Les détenus ne choisissent pas le travail qu'ils font et vont là où il y a de la place, là où on veut bien les placer. Au niveau du délai, 60% des détenus attendent souvent plus de trois mois pour accéder à un travail, mais parfois c'est beaucoup plus long. Quant aux motivations, la Ligue a relevé qu'elle était d'abord et avant tout financière. 60% des détenus expliquent aussi qu'ils manquent d'informa-

tions tant sur les règles de travail que sur les rémunérations. 45% des détenus découvrent ainsi leur horaire la veille.

En ce qui concerne la sécurité, 45% d'entre eux estiment qu'elle n'est pas respectée sur le lieu de travail. Ils dénoncent même un manque de protection et des conditions de travail insalubres. Enfin, 9 détenus sur 10 estiment que le travail en prison est de l'exploitation. Souvent obtenu

d'ailleurs, pour 8 détenus sur 10, par un passe-droit.

Ce qui dérange aussi la Ligue, c'est ce problème de transparence autour du travail en prison. Impossible de savoir avec quelles sociétés

collabore la Régie. « *Dès qu'on demande des noms, on vous dit que c'est confidentiel. Ce manque de transparence est le reflet d'un malaise très dérangeant, puisque c'est la Régie qui signe les contrats. Dans la même optique,*

*le flou qui règne sur l'affectation des bénéficiaires dégagés par le travail des détenus auprès d'entreprises externes dérange.* »

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que c'est l'Etat lui-même qui met au travail bon nombre de détenus. Un moyen pour réduire ses coûts au maximum, en justifiant cette attitude par le coût moyen que représente une journée de détention, environ 117 €. ■

PIERRE JASSOGNE

## Une course à la rentabilité assumée : ce travail à faible coût attire les entreprises

# Le mythe de la prison ★★★★★

**Laxiste, la Justice belge ? Quoi qu'en disent certains médias, la prison reste pourtant la peine la plus largement appliquée, au détriment d'autres types de sanctions. Et ce, pour un coût exorbitant.** PAR CANDICE VANHECKE

**P**etit test : tapez le mot « prison » dans votre moteur de recherche internet. Limitez votre requête aux sites de presse belges.

Résultat : vous aboutissez à un nombre incroyablement élevé d'articles qui rivalisent d'éloges sur le confort supposé du monde carcéral. Exemples : « *La prison de Bruges ? Le plus bel hôtel de la ville* », « *La vie dans les prisons belges, c'est le Club Med* », « *Andenne : "les prisons sont des hôtels cinq étoiles"* », etc., etc. Surprenant, quand on sait que la Belgique est régulièrement pointée du doigt pour la vétusté de ses établissements pénitentiaires, ainsi que pour la surpopulation et l'insalubrité qui y règnent.

### CRIME EN PRIME

Loin de nous l'idée de nier les

réels efforts accomplis lors de la construction de nouvelles prisons, mais pourquoi ce focus constant sur ces dernières, quand tant d'autres sont plus proches du trou à rats que d'une suite réservée à Lady Gaga ? Et puis, d'où vient l'idée qu'une cellule de prison devrait forcément s'apparenter à une oubliette médiévale, alors qu'on sait que la privation de liberté constitue, par essence, une

punition déjà difficile à supporter ? Le traitement médiatique des prisons ne fait-il que répondre à une attente préexistante du public, ou est-il, au contraire, à l'origine de celle-ci ? C'est l'histoire de l'œuf et de la poule, et ne comptez pas sur le monde académique et scientifique

pour trancher : « *A ma connaissance, il n'y a jamais eu d'études sur la question* », déplore Philippe Mary, professeur de criminologie à l'ULB. Il constate cependant que l'« *on assiste à une évolution assez nette de la place du crime dans les*

*médias. Il y a 20 ans, Le Soir ne comptait que deux chroniqueurs judiciaires, dont un qui s'occupait des chiens écrasés. Aujourd'hui, ils sont cinq ou six pour traiter une affaire importante.* » La raison ? « *En période de crise, on a tendance à rechercher des boucs émissaires. La focalisation sur les délinquants et les criminels permet aussi d'individualiser certains problèmes sociaux, comme la précarité, le chômage, etc. Et l'accent est aujourd'hui clairement mis sur la fonction punitive de la prison, plutôt que sur le nécessaire travail de réinsertion.* »

### EXEMPLE DU NORD

Pourtant, d'autres Etats, comme les pays scandinaves, misent, avant tout, sur la réhabilitation des détenus. Cela engendre un coût plus important pour la collectivité, qui est, paradoxalement, mieux accepté de l'opinion publique. Comment expliquer cette différence ? « *Dans*

*les pays nordiques, le monde politique accorde une grande attention à l'expertise criminologique. Il dispose donc d'outils pour expliquer aux citoyens l'intérêt de la réinsertion. En Belgique, le gouvernement ne finance aucune recherche sur le système pénal. Impossible, par exemple, d'avancer des statistiques sur le parcours des détenus, entre le moment de leur arrestation et leur réintégration dans la société. Du coup, les élus peuvent raconter tout et n'importe quoi à ce sujet, sans risque d'être contredits. »*

Et force est de constater que la question de la réinsertion est quasiment absente de leurs discours. Pour François Heinderyckx, professeur de communication politique (ULB),

la raison tient notamment au fait que « la tendance actuelle est au regroupement des partis vers le centre. Certains élus tentent donc de se distinguer en adoptant des discours tranchés, entre autres sur les thèmes supposés porteurs que sont la sécurité et l'immigration. » Philippe Mary y voit aussi l'occasion, pour le pouvoir étatique, de réaffirmer sa légitimité, à une époque où celui-ci ne cesse de voir ses prérogatives lui échapper : « C'est, par exemple, le cas de la monnaie, ou de la Défense, qui sont respectivement du ressort de l'UE et de l'OTAN. Raison pour laquelle on assiste à un repli sur les fonctions autoritaires, en particulier sur la sécurité et la justice, où la

*marge de manœuvre des Etats est encore relativement importante. »* Conséquence : la prison est aujourd'hui vue comme la peine de référence, au détriment d'autres types de sanction (bracelet électronique, peine de travail, période de probation, etc.) : « L'enfermement est sans doute la peine qui coûte le plus cher à la collectivité. Pourtant, le monde politique continue de la privilégier, puisqu'elle passe très bien auprès de l'opinion publique. Un non-sens, quand on sait que le gouvernement prône désormais l'austérité budgétaire et prévoit le non-remplacement d'une partie des fonctionnaires qui partent à la retraite... en ce compris des agents pénitentiaires. » ■ **CANDICE VANHECKE**

## **La prison doit être une punition. Et tant pis pour la réinsertion des détenus**